

ÉTUDIANT-E À LA SÉCURITÉ ET À LA PRÉVENTION DANS LES PARCS

TEMPORAIRE (ÉTÉ 2026)

DATE LIMITE

7 JUIN 2026 - PROLONGATION

N^o CONCOURS

ACVSAD-2026-998

DÉBUT DE L'EMPLOI

JUIN 2026

DESCRIPTION DU POSTE

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, soucieuse d'offrir des services de qualité à sa population, souhaite pourvoir des postes d'étudiant à la surveillance de ses parcs et bâtiments pour la saison estivale 2026.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Effectuer une tournée régulière d'inspection des lieux publics de la Ville (parcs, bâtiments, etc.)
- Assurer une présence préventive dans les parcs, les milieux urbains et les réseaux cyclables en appliquant divers programmes de prévention reliés aux règlements municipaux
- Sensibiliser les citoyens aux règlements municipaux (paix, bon ordre, environnement)
- Signaler toute anomalie, tout bris ou vandalisme
- Noter les plaintes, infractions, commentaires et suggestions des citoyens et en assure le suivi avec son supérieur et rédaction d'un rapport quotidien et requêtes
- Effectuer l'entretien léger dans les parcs (vider les poubelles et ramasser les déchets au sol)
- Être en support aux activités de la Ville tenues le soir et la fin de semaine

Il est entendu que la présente description d'emploi reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description exhaustive de toutes les tâches à accomplir.

L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination

QUALIFICATIONS REQUISES

- Être présentement étudiant en techniques policières ou tout autre programme d'études pertinentes
- Posséder une expérience pertinente (atout)
- Détenir un permis de conduire valide délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec de classe 5
- Détenir un certificat de secouriste et RCR (atout)

COMPÉTENCES REQUISES

- Être orienté vers le citoyen (service à la clientèle)
- Faire preuve de tact, de courtoisie et de diplomatie
- Être un bon communicateur
- Faire preuve d'autonomie et d'initiative
- Être en bonne forme physique
- Posséder un souci marqué pour la connaissance et l'application des mesures de sécurité au travail

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Selon la politique de rémunération des étudiants et stagiaires en vigueur : 20,21 \$ / heure
- Majoration taux traitement de 4 % versé chaque paie pour tenir compte des vacances
- Disponibilités de jour, soir et fin de semaine
- Lieu de travail : territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
- Horaire de travail: 40 h
Horaire 1 - Dimanche au jeudi - 13 h à 21 h
Horaire 2 - Mardi au samedi - 16 h à 24 h

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae ainsi qu'une lettre d'intention faisant état de sa motivation pour occuper ce poste en mentionnant le numéro du concours, **au plus tard le 7 juin 2026 - prolongation**, par courriel ou à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Concours : ACVSAD-2026-998
Service des ressources humaines
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3
rh@VSAD.ca

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue seront contactées.